

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02730 Numéro SIREN : 815 088 786 Nom ou dénomination : 3 A-06
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 4610

4610.

SASU 3A-06
Au capital de 500,00 euros
Ayant son siège à St Etienne de Tinée (06660), Hameau de la Blâche
Immatriculée au Registre du Commerce de NICE
RCS NICE : 815 088 786

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

L'an deux mille vingt deux,
Le 31 Décembre 2022,
A 14 heures,

Le président, personne morale SASU 3A-06, ayant son siège à Saint
Etienne de Tinée (06660), Hameau de la Blâche, au capital de 500,00 euros
divisé en 100 actions de 5 euros chacune.

L'Assemblée est présidée par le Président de la société susnommée.

Est Présent :

- Monsieur RAMI Claude, associé unique,
- Le président constate que l'assemblée est valablement constituée, approuve les comptes, ainsi que l'affectation du résultat et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions malgré le déficit à la majorité requise,
- Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

RESOLUTION UNIQUE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

A La Blâche le, 31 Décembre 2022

Mr RAMI Claude



*Certific exact suivant
original - Clôture du
Bilan au 31.12.22*

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES****Déclaration pour la période : Année 2022**

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

Exercice du 1.01.22 au 31.12.22
certifié exact suivant
original

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTÉ DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)

Oui

Adresse de messagerie

claudef.rami06@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de
voile

SASU 3A-06

Complément de
distribution

HAMEAU DE LA BLACHE

Lieu-dit,
hameau

LA BLACHE

Code postal

06660

Ville

SAINT ETIENNE DE TINEE

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

433 2A MENUISERIE BOIS/PVC Peinture

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

2 141

2 - PLUS-VALUES

Plus-values à long terme imposables à 15%

0

Plus-values à long terme imposables à 19%

0

Autres plus-values imposables à 19%

0

Plus-values à long terme imposables à 0%

0

Plus-values exonérées (art. 238 quindecies)

0

3 - ABATTEMENTS ET EXONÉRATIONS

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - en cas de déficit)

-3 050

D - IMPUTATIONS

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

0

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

0

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

0

F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

0

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bilan simplifié

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	0		0
Immobilisations incorporelles - Autres	0		0
Immobilisations corporelles	0		0
Immobilisations financières (1)	0		0
TOTAL I (5)	0		0
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	0		0
Stocks marchandises	0		0
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0
Créances (2) clients et comptes rattachés	0		0
Créances autres (3)	0		0
Valeurs mobilières de placement	0		0
Disponibilités	0		0
Charges constatées d'avance	0		0
TOTAL II	0		0
TOTAL GENERAL (I + II)	0		0

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	500
Écarts de réévaluation	0
Réserve légale	0
Réserves réglementées	0
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	0
Report à nouveau	-3 050
TOTAL I	-2 550
2 - Provisions pour risques et charges	
TOTAL II	0
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	0

Fournisseurs et comptes rattachés (4)		0
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)		0
TOTAL III		0
TOTAL GENERAL (I + II + III)		-2 550

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	0
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires		12 604
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		0
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		0
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				0
Production immobilisée				0
Subventions d'exploitation reçues				0
Autres produits				0
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				12 604
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				14 745
Variation de stock (marchandises)				0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				0
Autres charges externes				0
Impôts, taxes et versements assimilés				0
Rémunérations du personnel				0
Charges sociales				0
Dotations aux amortissements				0
Dotations aux provisions				0
Autres charges				0
Total des charges d'exploitation (II)				14 745
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-2 141
Produits et charges divers	Produits financiers (III)			0
	Produits exceptionnels (IV)			0
	Charges financières (V)			0
	Charges exceptionnelles (VI)			0
	Impôts sur les bénéfices (VII)			0
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				-2 141

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		2 141
Réintégrations de l'exercice		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		0

Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	0
Provisions non déductibles	0
Impôts et taxes non déductibles	0
Réintégrations diverses	0
dont intérêts excédentaires des comptes-courants d'associés	0
dont écarts de valeurs liquidatives sur OPC	0
Loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	0
dont part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	0
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	0
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	0

Déductions de l'exercice

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	0
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	0
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	0
Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	0
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	0
Zone restructuration défense (art. 44 terdecies)	0
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	0
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	0
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	0
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	0
Investissements outre mer	0
Déduction pour zone franche d'activité NG (art 44 quaterdecies)	0
Total des exonérations ou abattements sur le bénéfice et entreprises nouvelles (somme ci-dessus)	0
Déductions diverses	

dont créance due au report en arrière du déficit	0
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	0
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	0
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	0
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	0
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	0
dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	0
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	0
dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	0

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

	Bénéfice	Déficit
		2 141
Déficits antérieurs reportables	-3 050	dont imputés sur le résultat

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

	Bénéfice	Déficit
		2 141



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

1 - NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.1 Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires			0	0
Dont majorations exceptionnelles de 30%			0	0
Autres provisions réglementées			0	0
1.2 Provisions pour risques et charges			0	0
1.3 Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations			0	0
Sur stocks et en cours			0	0
Sur comptes clients			0	0
Autres provisions pour dépréciation			0	0
TOTAL			0	0

2 - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations	Reprises
Fonds commercial		0
Autres immobilisations incorporelles		0
Terrains		0
Constructions		0
Installations techniques, matériel et outillage		0
Installations générales, agencements et aménagements divers		0
Matériel de transport		0
Autres immobilisations corporelles		0
TOTAL		0

3 - VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Détails ventilation des dotations aux provisions et charges

Libellé	Montant
Ventilation 1	0
Ventilation 2	0
Ventilation 3	0
TOTAL (reporté au tableau n° 2033-B)	0

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	3 050
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	0

Déficits reportables	3 050
TOTAL des déficits restant à reporter	3 050

III - DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	0
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	0
Montant de la TVA collectée	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	0
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	0,00
- dont apprentis	0,00
- dont handicapés	0,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	12 604
TOTAL 1	12 604

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	0
Subventions d'exploitation reçues	0
Variation positive des stocks	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	0
TOTAL 2	0

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	14 745
Variation négative des stocks	0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	0
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	0
TOTAL 3	14 745

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	-2 141
---	--------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE	
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE	0

Effectifs au sens de la CVAE

0,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (*entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI*)

0



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case

